



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 30.12.2021

Numéro de publication: BH07-0000002691

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation de prévoyance des entreprises Tetra Laval, Pully

Organisation concernée:

Fondation de prévoyance des entreprises Tetra Laval, Pully
CHE-109.786.873
Avenue Général-Guisan 70
1009 Pully

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **23 décembre 2021**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **Fondation de prévoyance des entreprises Tetra Laval, Pully**, dont le siège est à **Pully**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, à l'att. de M. Marc Häfliger, Avenue Général-Guisan 70, Case postale 446, 1009 Pully. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 23 décembre 2021

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne